

**Conseil de sécurité**Distr.
GÉNÉRALES/1997/581
24 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**LETTRE DATÉE DU 24 JUILLET 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

À la suite de l'annonce officielle des résultats des élections qui viennent de se tenir au Libéria, j'ai le plaisir de vous informer du succès du processus électoral, qui constituait l'élément final du calendrier modifié d'application de l'Accord d'Abuja. Appuyant les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) a joué un rôle efficace et essentiel dans l'aboutissement de ce processus.

En février 1997, conformément aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies sur un cadre pour la tenue d'élections au Libéria, la CEDEAO et les parties libériennes ont mis en place un cadre convenu pour le déroulement des élections. Le 2 avril 1997, une commission électorale indépendante a été créée au Libéria, avec l'appui de la CEDEAO, afin d'organiser et de conduire les élections au Libéria. La Commission électorale indépendante a élaboré une loi électorale spéciale prévoyant la préparation et le déroulement des élections conformément aux normes internationales applicables aux élections démocratiques. Cette loi a été approuvée par le Sommet extraordinaire des chefs d'État des pays membres de la CEDEAO qui s'est tenu le 21 mai 1997 à Abuja, à la suite de consultations avec les partis politiques libériens.

Les difficultés logistiques rencontrées dans tout le pays pendant le processus d'inscription sur les listes électorales ont été surmontées avec l'appui coordonné de toutes les parties prenantes internationales, en particulier le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), la MONUL, l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique. La Commission électorale indépendante a pu inscrire plus de 750 000 électeurs, dont un grand nombre de réfugiés rapatriés. Ces résultats impressionnants ont été très supérieurs aux prévisions et ont bien montré l'enthousiasme du peuple libérien pour le processus électoral. Le grand nombre de lieux d'inscription et le fait qu'ils étaient répartis dans tout le pays ont donné à tous les Libériens la possibilité de s'inscrire eux-mêmes en vue des élections.

Les partis politiques disputant l'élection ont organisé une vigoureuse campagne. Celle-ci s'est étendue à tout le pays et a été menée dans une atmosphère généralement civile et pacifique. Le Groupe de contrôle de la CEDEAO assurant la sécurité, les partis politiques ont pu se déplacer librement et

ouvrir des bureaux dans toutes les parties du pays, ce qui leur a permis de sensibiliser la population à leurs messages respectifs.

Afin d'observer et de vérifier le déroulement du scrutin, plus de 500 observateurs électoraux internationaux, dont 317 observateurs à moyen et à court terme de la MONUL, ont été déployés dans les 13 comtés du pays. Les observateurs de la MONUL se sont déplacés dans 1 500 des 1 864 bureaux de vote. Dans tout le pays, ils ont signalé que le scrutin avait été conduit d'une façon bien organisée et efficace et sans qu'aucun cas de violence ou d'intimidation ait été signalé. La participation électorale a été élevée et les électeurs se sont partout comportés de façon digne et pacifique. Aucun incident grave n'a été signalé le jour du scrutin et si un certain nombre d'irrégularités techniques ont bien été constatées, on n'a observé aucune irrégularité majeure ni aucune circonstance qui auraient pu influencer sur les résultats ou nuire à la crédibilité du processus électoral. De nombreux observateurs ont noté qu'un nombre relativement important de personnes demandaient de l'aide pour voter, car le taux d'analphabétisme est très élevé dans le pays. Lorsqu'on a évalué le déroulement d'ensemble du scrutin, il est apparu que tous les Libériens remplissant les conditions requises avaient eu la possibilité de voter pour le parti politique de leur choix.

Le dépouillement a eu lieu dans les bureaux de vote immédiatement après la clôture du scrutin. Dans tous les cas, des agents des partis et des observateurs nationaux et internationaux ont pu être présents au moment où les présidents des bureaux de vote ouvraient les urnes transparentes et procédaient au décompte et au pointage des voix dans les bureaux de vote. L'ECOMOG a également été présent dans tous les bureaux, en particulier pendant le dépouillement et le pointage des voix. Les résultats définitifs de chaque bureau de vote ont été annoncés par son président en présence d'agents des partis, d'observateurs nationaux et internationaux et de l'ECOMOG. Les feuilles de pointage ont été vérifiées par les agents des partis présents, qui ont également été autorisés à conserver des exemplaires de ces feuilles.

La tabulation des résultats a été réalisée par la Commission électorale indépendante à Monrovia, en présence des agents des partis, d'observateurs nationaux et internationaux et de l'ECOMOG. Des résultats partiels ont été publiés par la Commission à compter du 20 juillet, à mesure qu'ils devenaient disponibles. La tabulation des résultats a été achevée le 24 juillet, jour où la Commission a annoncé les résultats définitifs officiels. Les résultats officiels ont montré que M. Charles Ghankey Taylor, du Parti patriotique national, avait obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, ce qui rendait inutile l'organisation d'un second tour de scrutin.

J'ai publié ce jour une déclaration commune (voir annexe) avec le Président de la CEDEAO, le général Sani Abacha, chef de l'État du Nigéria, destinée à vérifier que les élections s'étaient tenues dans un climat de sécurité, que le déroulement du scrutin avait été crédible et transparent et que les résultats annoncés étaient conformes aux suffrages exprimés. Au nom de l'Organisation des Nations Unies et de la CEDEAO, les élections ont été certifiées libres et régulières.

Je rends hommage à la Commission électorale indépendante d'avoir su gérer les élections et à l'ECOMOG d'avoir garanti un climat de sécurité pour le déroulement des opérations électorales. Je rends également hommage à la communauté internationale des donateurs qui a fourni une assistance efficace et généreuse en vue du processus électoral. Je salue les pays membres de la CEDEAO qui n'ont eu de cesse que le processus de paix aboutisse et qui ont assuré le succès de cette opération sans précédent menée conjointement par l'Organisation des Nations Unies et la CEDEAO en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. C'est là un exemple du type de coopération qui peut contribuer à donner un nouvel élan aux efforts déployés au niveau international pour promouvoir la paix et la stabilité, en Afrique et dans le reste du monde.

Mais je veux surtout féliciter le peuple libérien de la grande maturité qu'il a manifestée dans son attachement à la démocratie et son appui au processus de paix. Je me réjouis à l'idée d'avoir bientôt des entretiens avec le nouveau gouvernement pour examiner avec lui la façon dont l'Organisation des Nations Unies pourrait le mieux aider le Libéria dans ses efforts de réconciliation nationale, de reconstruction et de développement.

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE

Déclaration commune du Président de la Communauté économique
des États de l'Afrique de l'Ouest et du Secrétaire général
certifiant les élections spéciales qui se sont tenues au
Libéria en 1997

1. Les résultats des élections qui se sont tenues le 19 juillet 1997 au Libéria ont été annoncés par le Président de la Commission électorale indépendante. Ce faisant, la Commission a officiellement mis un terme au processus électoral, qui était le dernier élément du calendrier modifié d'application de l'Accord d'Abuja en vertu du plan de paix de la CEDEAO pour le Libéria. Nous avons reçu les rapports de nos représentants à Monrovia qui indiquaient que la Commission avait réussi à donner aux électeurs libériens la possibilité d'élire librement leurs dirigeants. Elle l'avait fait dans le cadre de la loi électorale spéciale, instrument juridique de caractère ponctuel, qui était conforme aux normes internationales applicables aux élections démocratiques. La loi a été approuvée par le Sommet extraordinaire que les chefs d'État des pays membres de la CEDEAO ont tenu le 21 mai 1997 à Abuja.

2. Nous avons été informés que plus de 750 000 électeurs avaient été inscrits dans l'ensemble du pays pour participer aux élections spéciales et ils avaient saisi en grand nombre la possibilité d'exprimer librement leur volonté dans le cadre du scrutin. Celui-ci s'est déroulé sans violence ni menaces. L'ensemble du processus électoral a été mené d'une manière impartiale et transparente. On ne signale aucune irrégularité ni aucun incident de nature à avoir pu entamer la crédibilité des élections, qui ont été vérifiées par plus de 500 observateurs internationaux. Les résultats des élections présidentielles et législatives reflètent donc la volonté de l'électorat libérien.

3. Au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Organisation des Nations Unies, nous déclarons que le processus électoral, qui a abouti à l'annonce des résultats définitifs le 24 juillet 1997, a été libre, régulier et crédible.

4. Nous félicitons le peuple libérien d'avoir montré, d'un bout à l'autre de ce processus, son attachement à la paix et son désir de voir se mettre en place un gouvernement démocratiquement élu. Alors que celui-ci s'attaque à la tâche redoutable de reconstruction du pays et de réconciliation nationale, nous invitons tous les Libériens à lui accorder leur plein appui. Nous rendons hommage à l'Organisation de l'unité africaine et à la communauté internationale des donateurs, qui ont fourni des contributions et une assistance technique généreuses à l'appui du processus, ce qui a facilité la préparation des élections. La CEDEAO et l'Organisation des Nations Unies se proposent de rester très actives dans la reconstruction du Libéria et d'aider à mobiliser un appui international à cette fin.
